

Prolétaires de tous les pays, nations et peuples opprimés unissez-vous !

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 3 NOVEMBRE 1978 - N° 782

Commission paritaire N°56 942 Tel. 636.73.76

2, 00 F.

A Téhéran, le peuple défie la loi martiale



Malgré l'intervention de l'armée, la grève continue
à la raffinerie d'Abadan

MARINS : DEUX SEMAINES DE GREVE

AGRESSION POLICIÈRE A SETE
LA MARINE NATIONALE S'APPRETE
A INTERVENIR

Lire en page 8

- La grève
des travailleurs
du pétrole
continue
- Le Shah tente
de négocier
avec
l'opposition

Alors que mercredi, le Shah faisait tirer sur des manifestants dans plusieurs villes de province, à Téhéran, deux mois après le vendredi noir et l'instauration de la loi martiale, 250 000 manifestants ont défilé les interdictions et le quadrillage militaire de la capitale. Le régime fasciste du Shah n'a pu empêcher cette manifestation massive et silencieuse qui le dénonçait. De même, l'intervention de l'armée n'a pu faire que la raffinerie d'Abadan reprenne la production. L'ensemble des travailleurs du pétrole reste en grève.

Plus que jamais isolé, le Shah semble vouloir se maintenir en dévoyant éventuellement une partie de l'opposition. Il a rencontré son ancien Premier ministre Amiri, sur lequel se fonde le plan américain. Celui-ci pourrait servir d'intermédiaire avec l'opposition. Mais la fermeté des positions prises par le mouvement populaire religieux limite d'avance ces manœuvres.

Plus que jamais, le régime du Shah semble aux abois. Plusieurs villes iraniennes ne seraient déjà plus contrôlées par son gouvernement, alors que de nouvelles manifestations massives se déroulent ce jeudi.

Lire en page 8

A PROPOS DE «LEGITIME DEFENSE»

INTERVIEW DU JUGE
PATRICE
DE CHARETTE

«Un moyen
en or massif
pour entretenir
l'insécurité»

Lire en page 5

Il porte plainte... et se retrouve à l'asile

Parce qu'il voulait porter plainte contre l'inter-nement arbitraire dont il avait été victime, François Thery, s'était retrouvé une seconde fois interné dans un asile d'Amiens.

Contre l'arbitraire de la cynique loi de 1838, contre le secret administratif et médical, François Thery, engage la lutte...

Lire en page 3

Renault-Flins : contre les samedis obligatoires

Pour faire face à ses importantes commandes de R 18, la direction de Renault-Flins cherche à obliger les travailleurs à travailler certains samedis. Elle a engagé pour cela des démarches auprès de l'inspecteur du travail. La manœuvre est dangereuse, puisqu'à terme, elle pourrait aboutir à la mise en œuvre d'horaires variables, suivant les aléas de la production.

Lire en page 4

Dollar : la fièvre verte

Le dollar va paraître mieux. En tout cas, les mesures de Carter, annoncées mercredi soir, ont enrayer sa chute*, et créées un meilleur climat dans les milieux d'affaires des USA et d'Europe. Il n'en reste pas moins que les soubresauts de la monnaie américaine posent de graves problèmes aux économies allemandes et françaises entre autres.

* : (4,24 F jeudi, au lieu de 4,03 F mardi)

Lire en page 3

Le Quotidien du Peuple
gravement menacé
25 millions
pour
votre quotidien !

Lire en page 2

Tribune de discussion pour le 3^e Congrès du Parti Communiste Révolutionnaire m-l



La tribune de discussion pour le 3^e Congrès du PCR ml est ouverte aux organisations du Parti, à ses sympathisants et ses amis. Dans ce cadre, les nombreuses contributions qui sont attendues pourront être publiées selon l'ordre et l'intérêt de la

discussion. Le camarade Jacques Wandler, membre du Comité central et chargé par lui de cette tâche, répondra chaque fois que cela sera utile à ces contributions pour éclaircir le sens des modifications dans le projet et éventuellement, les développer.

La guerre mondiale est-elle inéluctable ?

Dans la partie du projet de programme «La tendance des peuples à la révolution se développe avec vigueur», on peut lire : «éventualité d'une nouvelle guerre mondiale» et «que la guerre provoque la révolution ou que la révolution conjure la guerre...». Il est bien clair, que c'est à nous communistes français, en fonction de l'analyse de la situation mondiale et de la situation française (crise politique) que nous faisons, d'expli-

quer les rapports entre guerre et révolution. C'est pourquoi je pose les questions suivantes :

— Une nouvelle guerre mondiale peut-elle être évitée ?

— L'Europe étant l'enjeu de la lutte des deux superpuissances, une France socialiste («la révolution est l'affaire de notre génération») ainsi que d'autres pays européens dans le même cas, qui renforceraient le Front uni mondial anti-hégémonique, peu-

vent-ils empêcher la guerre ou amenuiser considérablement les effets d'une guerre mondiale ?

Bernard. Lille

Les traits principaux, caractérisés depuis longtemps de la crise générale de l'impérialisme ouverte avec la Révolution d'Octobre 1917, sont l'apparition du système socialiste, la crise du système colonial, l'aggravation du problème des marchés, les guerres

entre les États capitalistes. On peut dire rapidement que, sur la base de la réduction globale de leur sphère d'influence (révolutions victorieuses, luttes de libération...) les différents impérialismes voient leurs rivalités s'exacerber pour le repartage du monde. Les peuples ont ainsi fait à deux reprises depuis le début du XX^e siècle l'expérience des guerres mondiales qui sont issues du développement de ces contradictions inter-impérialistes.

Aujourd'hui, seules deux superpuissances, en raison de la supériorité qu'elles ont acquise aux plans économique et surtout militaire peuvent rivaliser pour l'hégémonie mondiale : le social-impérialisme, tard venu sur la scène internationale se heurte aux USA qui depuis la fin de la guerre, quoi que désormais sur le déclin, se sont maintenus comme l'impérialisme le plus fort. La rivalité entre les deux superpuissances est d'autant plus vive qu'elles ont à affronter une situation dans le monde où la combinaison des grandes composantes de la révolution prolétarienne mondiale avec le mouvement politique des pays nouvellement indépendants s'oppose à leur volonté hégémonique.

L'enjeu stratégique de cette rivalité c'est l'Europe en ce sens que la superpuissance qui parviendra à en contrôler le potentiel humain, technologique, économique, aura acquis sur l'autre un avantage

A.T. Tonnerre

décisif, lui permettant en outre de s'approprier les liens encore importants existant entre les impérialismes secondaires et le Tiers Monde. Dans cette lutte pour le contrôle de l'Europe, les USA sont effectivement mieux placés aujourd'hui, malgré les contradictions qui les opposent aux différents pays qui a intérêt à bouleverser donc le social-impérialisme qui a intérêt à bouleverser l'actuel rapport de forces et qui se montre la superpuissance la plus agressive : il est inutile de développer longuement sur les conséquences d'une telle situation (course aux armements, notamment sur le sol européen, aggravation de la rivalité pour la mainmise sur les sources d'approvisionnement de l'Europe, par exemple en Afrique... etc.). Dans ces conditions, si le processus révolutionnaire ne parvient pas à déboucher dans un délai assez rapproché dans l'une ou l'autre des superpuissances (ou dans les deux), l'affrontement, et donc la guerre entre elles apparaît inéluctable. Compte tenu des enjeux, du système d'alliances existant, il est ainsi probable que la guerre USA-URSS déboucherait sur un processus plus large c'est-à-dire sur une 3^e guerre mondiale.

Est-ce à dire qu'à partir de là, la participation de tous les pays, capitalistes ou socialistes à un tel conflit, est quelque chose d'inéluctable ? Non :

l'expression «la révolution conjure la guerre» réfère précisément, compte tenu du développement inégal de l'impérialisme et donc du processus révolutionnaire dans chaque pays pris à part, à la possibilité qu'un certain nombre de peuples, en faisant la révolution avant le déclenchement de la guerre, s'épargnent les souffrances que causerait la participation à un tel conflit.

Est-ce à dire qu'elle est imminente ? Pas plus. En outre, le développement de la lutte révolutionnaire des peuples, la convergence des forces anti-hégémoniques à l'échelle du monde, peuvent contribuer à retarder cette guerre.

Il est ainsi certain qu'une France socialiste, dont le peuple serait mobilisé, armé, organisé pour sa défense et le maintien des acquis révolutionnaires, constituerait un morceau plus dur pour les superpuissances et qu'elles hésiteraient avant de s'y attaquer. En plus, des bouleversements qu'entraînerait la victoire de la révolution en France dans tout le continent européen, il est certain que sa participation à la lutte anti-hégémonique serait de nature à faire reculer les risques de guerre, à étendre encore le répit dont disposeraient les peuples pour s'y préparer et accroître leur propre combat révolutionnaire.

Jacques WANDLER

A quoi sert d'analyser la situation internationale

Depuis qu'a commencé la préparation de notre Congrès nous avons beaucoup réfléchi à la situation internationale... Mais je crois qu'en dehors des arguments qui étayent nos positions ou réflexions actuelles sur la situation politique mondiale, il nous faut examiner à quoi servent ces analyses dans la vie quotidienne...

A une époque historique où le Tiers Monde s'affirme en tant que force politique, où la bourgeoisie française essaie de percer les marchés de ces pays désireux de mettre sur pied leur propre industrie nationale, l'analyse internationale peut éclairer notre travail militant y compris dans les syndicats.

En effet, combien d'entreprises en France fabri-

quent pour le Tiers Monde soit du matériel de transport comme Berliet, Saviem ou Fruehauf, soit des «usines clés en main» ? Lorsque la bourgeoisie de ces secteurs annonce ses plans de restructuration contre la classe ouvrière de notre pays, il est bien nécessaire de faire une analyse internationale pour comprendre toutes les implications. Pour combattre solidement le chauvinisme des révisionnistes avec leur «produisons français» il nous faut bien examiner pourquoi des marchés du Tiers Monde ne sont plus tenus par notre propre bourgeoisie...

Prenons l'exemple de la construction et l'élargissement de l'Europe avec l'entrée de la Grèce, du

Portugal et de l'Espagne dans la CEE, nous ne pourrions plus faire l'économie de l'analyse quotidienne de la situation internationale. Comment allons-nous pouvoir préparer les paysans à la lutte contre leur élimination si nous faisons l'économie des explications européennes, voire mondiales.

Pour conclure, je pense que notre Congrès va marquer une importante avancée de la ligne concernant la situation internationale, mais il me semble qu'il sera nécessaire de mener la lutte pour que tous les communistes révolutionnaires fassent passer dans la vie cette ligne de manière offensive.

Le Quotidien du Peuple gravement menacé

25 MILLIONS POUR VOTRE QUOTIDIEN

Nous ne publions pas aujourd'hui de liste de souscription. Plusieurs raisons à cela. D'abord, il nous est difficile de faire le point avec les décalages dans l'acheminement et la distribution du courrier ; les effets de la lutte — que nous soutenons résolument — des postiers sont encore sensibles, et la journée fériée de mercredi a aussi occasionné des retards. Il y a une deuxième raison : après les sommes importantes dont nous avons fait état dans nos précédents numéros, il y a un certain tassement dans les remontées. C'est tout à fait explicable, dans la mesure où la mobilisation est forcément inégale selon les jours. Il n'en reste pas moins que nous sommes encore éloignés de l'objectif que nous

nous sommes fixés : 25 millions, objectif qui reste nécessaire.

Il nous faut parvenir aux 25 millions le plus rapidement possible, et chaque jour compte. Au 31 octobre, nous avons pu régler les dettes les plus criantes. Nous avons pu négocier le report de certaines autres. Mais le Quotidien du Peuple, votre journal, reste gravement menacé. Durant les deux dernières semaines, nous avons senti combien vous, camarades, amis, lecteurs, faisiez corps autour du QdP. Il faut que cette mobilisation continue, il faut que chaque jour nous parvienne le fruit de votre mobilisation.

Plus que jamais, il faut que vive le Quotidien du Peuple.

Les difficultés de la monnaie américaine

UNE MALADIE CONTAGIEUSE

● Dans la journée de mercredi, Blumenthal, secrétaire américain du Trésor a annoncé que le gouvernement américain venait de prendre des mesures pour tenter d'arrêter la baisse du dollar. Le taux d'escompte est relevé de 1 % (cette mesure, qui rend le crédit plus cher, tend à restreindre l'inflation) ; dès le mois de décembre, les États-Unis multiplieront par 5 leurs ventes d'or. Ce qui aura

La baisse de la valeur du dollar est déterminée, aux États-Unis, par une politique de relance financée par l'implantation, le déficit du budget, ainsi que le déficit du commerce extérieur. Cette baisse du dollar avait un effet plutôt stimulant sur les entreprises américaines, qui pouvaient ainsi accroître leurs prix, et donc leurs profits, face à des concurrents dont les prix s'étaient eux aussi élevés. D'où, dans une première période, l'absence totale de mesures de la part du gouvernement américain contre la baisse du dollar.

Une première conséquence ne va pas tarder à se faire sentir : le pétrole étant payé en dollars, les pays producteurs ne vont

pas manquer de réclamer une hausse du prix du pétrole pour rattraper le manque à gagner dû à la baisse du dollar. Cette augmentation ne manquerait pas de poser des problèmes aux capitalistes des pays d'Europe occidentale.

Les conséquences des fluctuations de la monnaie américaine sur les économies européennes s'exercent également par le biais des échanges — importants — qui existent entre la CEE et les États-Unis. L'économie de la RFA, très liée à celle des USA, en a subi le premier contre coup. Dans une première période, l'entrée de produits américains à bon marché a contraint les entreprises allemandes à baisser leurs prix (donc

pour effet de réduire la masse de dollars en circulation. Dès l'annonce de ces mesures, le dollar s'est quelque peu raffermi sur le marché des changes, cependant que, corrélativement, les cours de l'or tendaient à baisser.

Nous donnons quelques éléments sur les effets que la baisse du dollar provoque, dans la dernière période, sur les économies européennes.

leurs profits) pour sauvegarder leur capacité concurrentielle. Pour freiner cette évolution, la banque fédérale a été amenée, à l'automne 1977, à acheter des dollars pour tenter d'enrayer le mécanisme de hausse continue du mark. Mais pour effectuer ces achats, la banque fédérale a dû mettre en circulation un nombre croissant de marks, ce qui favorise des tendances inflationnistes à l'intérieur de la RFA. De ce fait, les tentatives de l'Allemagne pour relancer son économie se trouvent compromises (une relance, ayant tendance à raviver l'inflation, est peu opportune dans une conjoncture où existent déjà d'autres facteurs d'inflation). Ce qui explique que le gouverne-

ment allemand soit un des plus fermes partisans de la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe, qui puisse résister aux pressions de la monnaie américaine.

Sachant que l'éventualité d'une relance de l'économie française est liée par Barre à celle d'une relance en Allemagne, on peut, sans grand risque de se tromper, affirmer qu'une relance en France est repoussée aux calendes grecques. Sans compter le fait que, comme pour les autres pays européens, les produits américains peuvent plus facilement concurrencer les produits français, qui n'en avaient pas besoin.

François NOLET

● Conseil des Neuf : échec des négociations sur le vin

Le conseil des ministres de l'Agriculture des Neuf pays membres de la CEE réuni mardi, n'a pas pu se mettre d'accord sur la demande du gouvernement français de fixer un prix minimum du vin. Un tel accord existe déjà en principe, mais le ministre français de l'Agriculture demandait que des mesures plus strictes soient prises en période de forte récolte, ceci pour se prémunir, dans une certaine mesure, de la concurrence des vins italiens, et, d'ici quelques années, des vins espagnols.

Un accord a toutefois été conclu, sur le montant de l'aide à l'agriculture méditerranéenne concernant l'Italie et le Midi de la France. La France disposera du quart des crédits prévus à cet effet : leur objet est le reboisement du Midi, le barrage sur l'Hérault et l'irrigation de la Corse.

● MRG à Matignon

Des représentants du MRG ont été reçus mardi par Barre, dans le cadre des consultations que celui-ci engage avec les partis politiques sur la question de la proportionnelle, du financement des partis et du non-cumul des mandats. Le MRG a notamment fait savoir qu'il était favorable à l'introduction de la proportionnelle pour les municipales dans les villes de plus de 30 000 habitants.

On apprend que deux membres de la tendance «fabriste», Genesseaux et Gassenbach, viennent de quitter le club République et Démocratie, où ils se trouvaient en compagnie du secrétaire d'État Prou-teau.

INFORMATIONS GENERALES

4^e CONGRES DU SYNDICAT DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

De dimanche à mercredi 150 à 200 médecins du SMG se sont réunis à Chantilly pour discuter de l'avenir du syndicat. De nombreux sujets d'actualité ont été abordés, engageant l'activité future du SMG :

— Le développement de la lutte contre le contrôle patronal des arrêts de travail. Une pétition nationale en direction des médecins a été lancée à l'occasion du congrès, et les sections locales du SMG doivent contacter là où elles travaillent les différentes organisations syndicales afin de préparer une action commune contre le projet de décret instituant le double contrôle des arrêts de travail.

— La préparation d'une mobilisation sur l'avortement, la loi Weil devant arriver à échéance début 80. Un dossier sera fait dans un prochain numéro de *Pratiques*, la revue du SMG.

Enfin, la poursuite de la lutte contre l'Ordre des médecins par des actions ponctuelles (soutien au non-paiement par certains médecins des cotisations ordinaires...).

Cependant le thème dominant des discussions, poursuivant en cela celles du congrès de Lyon il y a un an a été : Faut-il ouvrir ou non le SMG aux médecins non généralistes ?

Ce débat, qui n'est pas toujours apparu très clair à tous les participants, a débouché sur le vote d'une motion qui propose la mise

en place d'un «collectif de la médecine». Ce collectif, impulsé par le SMG, rassemblerait, en plus des adhérents du SMG (médecins généralistes ou assimilés), des membres de collectifs spécifiques (hospitatiers, médecins de protection maternelle et infantile, médecins du travail) «sauvegardant» ainsi la spécificité du SMG.

Cette solution semble avoir satisfait la majorité des congressistes, bien que le débat de fond n'ait pas véritablement eu lieu : de quel regroupement de médecins, luttant contre le système de santé actuel avons-nous besoin ? Faut-il faire un syndicat de généralistes, de professionnels compétents, à l'écoute des usagers, remettant en cause la médecine principalement et presque exclusivement par leur pratique en cabinet et leurs revendications syndicales (formation continue, paiement à l'acte...) ? Sans négliger ces aspects, ne faut-il pas regrouper plutôt des médecins qui refusent le système de santé tel qu'il existe et développer chez ces médecins la conscience que leur rôle est de lutter dans leur pratique quotidienne dans les quartiers, les usines aux côtés des travailleurs ?

Telles sont quelques unes des questions qui n'ont pu être abordées par ce congrès, qui a permis cependant de nombreux échanges entre ses participants.

Internement abusif à Amiens

IL PORTE PLAINTE... IL SE RETROUVE A L'ASILE

● Par deux fois interné arbitrairement, en 1969 et 1970, François Thery, pompiste de nuit à Amiens, a décidé de porter plainte pour internement abusif et séquestration arbitraire...

En effet, la législation française possède en réserve la trop fameuse loi de 1838, qui permet en toute légalité l'internement de n'importe quel

Le premier internement d'une durée de six mois, de François Thery a lieu à la demande de ses parents, alors qu'il a seize ans et demi, et avec la complicité d'une assistante sociale et du médecin familial qui fournissent toute leur aide aux parents de François. Le motif de l'internement éclairé l'arbitraire que peut révéler une telle pratique : «présentente familiale !

François est mineur, «impossible de me défendre, j'étais complètement dépassé, je me retrouve dans un univers que l'on m'avait présenté comme idéal... c'est un vrai piège, tu avais intérêt à rester tranquille, sinon on t'envoyait dans un autre pavillon, on te menaçait de piqûres...» nous rapporte-t-il.

C'est alors que l'administration prend la relève, et de façon scandaleuse demande le réinternement de François qui avait eu le sort de vouloir déposer plainte contre son premier internement !

Contre l'avis du médecin-chef, le juge des en-

fants, qui n'a jamais vu François et voulait le placer à la DDASS, le fait ré-interner. Il restera sourd aux lettres de François et de son médecin. Pourtant, ce dernier parviendra toutefois à le faire sortir, au bout de six mois, «j'avais trouvé du travail et un logement : il était couvert» explique François, qui poursuit : «Si j'ai pu m'en sortir, c'est parce que je jetais les drogues qu'on me donnait. Avec elles, tu n'as plus de volonté, tu es à plat tout le temps. C'est aussi parce qu'à force de persévérance j'ai trouvé du travail...»

Devant ce cas d'arbitraire, François Thery a décidé de porter plainte : «J'accuse la DDASS et le juge... j'ai perdu 10 ans, mes études, mes projets ont été interrompus... ce que je veux, c'est mettre le juge, la DDASS au pied du mur, il faut briser la conspiration du silence, les empêcher de recommencer, d'abuser de leur pouvoir sans aucun contrôle, il faut dénoncer les jugements à huis clos, le secret de l'information, le secret

individuel «dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes». Pour ce faire, il suffit d'une plainte, d'un certificat médical et de la signature du préfet, qui pourra déterminer de la durée d'internement. Une loi qui permet tous les abus, et qui par sa discrétion d'exécution peut remplacer avantageusement des interventions policières du pouvoir.

médical, le secret administratif qui permettent tous les abus, et il y en a...»

François veut également retrouver ses droits, qu'un dossier ampute.

Pour créer le rapport de force indispensable pour l'instruction de la plainte déposée, et faire reculer le pouvoir sur ces pratiques

scandaleuses d'un autre âge, un comité de soutien se constitue, le GIA et la Ligue des droits de l'Homme ont apporté leur soutien.

Comité de soutien
François Thery
40 rue Dallery
80 000 Amiens

● Gendarmes contre prisonniers bretons

Mardi, 24 prisonniers bretons ont été transférés de la prison de Fleury-Mérogis à celle de Fresnes. Comme ils refusaient de quitter leurs cellules tant qu'ils n'avaient pas obtenu de garanties concernant leur statut de prisonnier politique, 120 gendarmes mobiles, plus les surveillants de prisons, sont intervenus.

SAISIS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Les députés socialistes, estimant contraire à la constitution la loi récemment votée qui réduit l'obtention des permissions de sortie, vient de saisir le conseil constitutionnel qui devra se prononcer sur leur conformité à la constitution.

ÉCOUTES

François Loncle, secrétaire national du MRG, affirme avoir été placé sous écoutes téléphoniques. Il a décidé d'attaquer en justice le ministre de l'Intérieur.

● Grève des éboueurs parisiens : les hésitations des soldats du contingent

Les éboueurs parisiens continuent leur grève, en vue de satisfaire leurs revendications (salaires, effectifs, primes), et depuis mardi matin ont à faire face au plan «aspirateur», mis en place à la demande de Chirac.

Le plan «aspirateur», c'est la réquisition de 3 000 soldats du contingent pour enlever les débris accumulés depuis quinze jours par l'intransigeance de Chirac qui refuse de négocier.

Mais les appelés effectuent cette tâche sans entrain, certains effectuant une sorte de grève du zèle, prenant tout leur temps. Les soldats expriment ainsi leur solidarité avec les travailleurs en grève, elle pourrait bien dans les jours prochains s'affirmer davantage, et ce, malgré le flicage dont ils sont victimes. Les appelés du 76 RI de Vincennes ont d'ailleurs diffusé un communiqué, affirmant : «*Nous, travailleurs sous l'uniforme, proclamons notre solidarité avec les grévistes.*»

● GAP : Les stagiaires Barre luttent et gagnent !

Le mercredi 25 octobre, les 21 stagiaires de la Fare en Champsaur (près de Gap) occupent l'ANPE pour protester contre la suppression de leur stage. Des panneaux à l'entrée de l'Agence popularisent leur lutte. Ils informent les syndicats pour que ceux-ci viennent à 17 heures à l'ANPE (heure de fermeture de celle-ci) pour résister à une éventuelle évacuation par les flics. Une cinquantaine de personnes sont présentes à 17 heures, les flics aussi. Ils ont l'ordre de faire évacuer l'agence, le PCF intervient pour demander à tout le monde de sortir. Les stagiaires et la majorité des gens présents ne sont pas d'accord ; après un petit accrochage avec les flics, on décide d'aller voir le préfet, après que la police nous ait affirmé qu'il recevait les stagiaires. Après cette entrevue : l'adjoint du préfet promet d'essayer de régler la situation et d'obtenir tous les emplois dans la journée du jeudi 26. Les stagiaires décident donc une trêve de 24 heures (en continuant l'information à l'ANPE pendant la journée du jeudi) mais sont bien décidés à reprendre l'occupation vendredi si les démarches du préfet n'ont pas abouties.

Après l'entrevue du jeudi 26 avec l'adjoint du préfet, les stagiaires ont obtenu satisfaction.

Correspondant

● Grève SNCF

A l'appel des fédérations CGT et CFDT, les agents de conduite de la SNCF feront grève à partir du vendredi 3 octobre à 20 h, et jusqu'au lundi 6 novembre à 12 h. Du 6 au 11 novembre, ce sont les autres catégories de cheminots qui prendront le relais. Les cheminots luttent contre les suppressions d'emplois prévus dans le rapport Guillaumat.

● Les travailleurs de Foulon organisent le soutien à Azur

A Foulon, entreprise fabriquant des dragées et des chocolats, les travailleurs savent que pour gagner une lutte, il faut organiser son soutien. C'est pour cela que les syndicats CFDT et CGT ont décidé en commun d'organiser sur leur entreprise le soutien à la lutte menée par leurs camarades d'Azur.

Après avoir visité l'usine Azur occupée, les syndicats avaient décidé de faire une vente de madeleines le jeudi 19 octobre devant la porte de leur entreprise. L'action fut très appréciée par les travailleurs ; en 3/4 d'heure, 300 boîtes de madeleines étaient vendues. Les travailleurs de chez Foulon ont bien l'intention de poursuivre ce soutien.

Correspondance 20*

Renault Flins

LA DIRECTION VEUT INSTAURER DES SAMEDIS TRAVAILLES OBLIGATOIRES

La direction de la Régie Renault à Flins a de dangereux projets : lors d'un récent comité d'entreprise elle a annoncé son intention d'instaurer des samedis travaillés obligatoires.

Plus précisément ce projet (qui devrait être mis en branle en novembre puis en décembre) s'appliquerait de la manière suivante : chaque équipe (après midi et soir travaillerait un samedi entier en novembre et un autre en décembre).

Comment la direction justifie-t-elle cette mesure qui fait suite aux tentatives de faire faire un maximum d'heures supplémentaires, les samedis depuis la rentrée ? La raison de cette décision, dit la direction,

c'est la nécessité de satisfaire dans les temps l'important carnet de commandes arrivé pour sa nouvelle voiture la R 18. Selon la régie la production faite chaque jour est de 800 voitures alors que les commandes sont de 1 200.

Les délégués du Comité d'entreprise ont majoritairement refusé l'application de la mesure lorsqu'elle a été annoncée. La direction de la régie face à ce rejet, vient de faire appel à l'inspecteur du travail auprès de laquelle elle a déposé un recours, en vue d'obtenir une dérogation pour modifier les horaires. Cette dérogation si elle était accordée serait

très dangereuse :

— A court terme bien sûr, obligeant les travailleurs à faire des heures supplémentaires, source de fatigue et d'accidents.

Mais il faut s'interroger sur un autre aspect : si la régie Renault avait l'autorisation de faire faire des semaines de six jours aux travailleurs avec le motif «grosses commandes» pourquoi n'aurait-elle pas l'autorisation en période de «faibles commandes». Cette fois, de faire effectuer des semaines de 3-4 jours ?

Autrement dit, ce projet de la Régie Renault n'est il pas d'imposer à terme des horaires de travail... en fonction des aléas de sa

production ? On sait ce que cela peut préparer : le patronat ne cherche-t-il pas actuellement — c'est d'ailleurs un vieux projet — à instaurer un «système d'horaires souples» «à la carte» qui permet soit disant aux travailleurs de prendre plus de congés ? Un système qui en fait, permettrait (en supprimant la semaine de 40 heures) au patronat de changer les horaires de travail suivant l'importance des commandes, d'appeler le chômage partiel «congés» et les heures supplémentaires, heures normales.

Il est douteux que les travailleurs acceptent un tel projet !

Pépinières Cerneau à Londonnois (Yonne)

GREVE POUR LE RESPECT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La lutte de la pépinière Cerneau à Londonnois près de Saint Florentin est un point important pour sensibiliser les ouvriers agricoles. L'entreprise est constituée de 57 ouvriers : 48 au reboisement, essentiellement des Turcs et des Portugais. Les 27 Turcs sont à l'origine de la lutte déclenchée le 26 août 1978. Ils revendiquent une augmentation du tarif des heures supplémentaires. En effet ils travaillent 340 heures par mois payées 11 francs de l'heure. Les heures supplémentaires n'étaient pas payées et les fiches de paye trafiquées. Le mouvement ne se serait pas étendu jusqu'à aujourd'hui si un cadre combatif de la CGT n'avait été nouvellement embauché dans la boîte. Il

a encouragé à travers son syndicat les travailleurs à persister dans leur mouvement en examinant la convention collective avec eux.

Dans un premier temps ils ont obtenu satisfaction, 174 heures à 12,65 francs, 104 heures à 25 %, 10 heures à 50 %, la prime d'ancienneté et la prime de panier pour les déplacements (15 francs par jour pour 25 kilomètres).

A l'heure actuelle cet accord n'est plus valable et a été signé d'après la convention collective forestière et Cerneau appartient à celle des paysagistes. Il a réussi de cette manière à ne pas appliquer l'accord pour le mois de septembre.

L'inspecteur du travail à la demande du syndicat

est venu inspecter l'entreprise et les logements ; des logements insalubres où les rats ne sont pas inconnus. Mais les marges de manoeuvre de l'inspecteur sont faibles. La Mutuelle Sociale Agricole étant seule à décider ce qu'il doit faire ou ne pas faire. En mesure de répression Cerneau a volé, et le mot est juste, le chauffage, a prélevé directement sur la paye l'électricité qui était jusqu'à maintenant payée par l'entreprise, a appliqué des nouveaux horaires pour les grévistes, licencié le cadre, envoyé la police dans son entreprise, incité les grévistes à se battre avec lui.

Maintenant Cerneau n'a plus beaucoup d'espoir de gagner. Le syndicat des entrepreneurs paysagistes

à qui il a fait appel, ne pourra pas le protéger longtemps. Le non-respect de la convention collective étant trop flagrante. Les autres pépinières en plus font pression pour que cesse cette lutte qui influence, qui peut faire germer d'autres mouvements et Cerneau cédant très vite cela les arrangerait bien.

Au moment où Cerneau matraquait, la direction CFDT proposait d'arrêter momentanément la lutte pour le laisser se reposer !

Face à cette répression, les ouvriers en grève restent solidaires et fermement résolus à continuer leur grève. Ils luttent pour la réintégration du cadre licencié et le respect de la convention collective.

Correspondance

LES POMPIERS DE DUNKERQUE EN GREVE ILLIMITÉE !

Depuis le 25 octobre, à la sortie de la caserne des pompiers deux banderoles annoncent aux Dunkerquois : «*Diminution d'horaires, augmentation d'effectifs, droit syndical*», «*Nous assurons la sécurité de la population*». Le travail continue comme avant, le matériel est entretenu avec un soin vigilant mais aucun rapport n'est envoyé à la Préfecture.

Au départ de cette grève, il y a une profonde exigence d'améliorer les conditions de vie. Avec le système actuel, le pompier

a 24 heures de service, puis 24 heures de repos etc... Ce repos n'est pas suffisant. Le sommeil pendant le service sur deux lits dans un coin de la guîtoune est interrompu par les appels téléphoniques. Comme le dit l'un d'entre eux «*la maladie des pompiers c'est le cœur, mais bien sûr, elle n'est pas reconnue*». Ce système empêche toute vie de famille : «*Je leur dit aux jeunes en 23 ans de service, je n'ai pas vu grandir mes enfants*». Ce qu'ils réclament c'est que sur leur trois mois de congés

annuels, deux mois soient répartis sur toute l'année pour arriver à 24 heures de travail et 48 heures de repos.

Les pompiers ont demandé que l'inter-syndicale CFDT-FO «couvre» la lutte. Ils se sont donnés un porte parole pour négocier avec la communauté urbaine auprès des syndicats.

C'est la réunion de tous les sapeurs en présence des représentants syndicaux qui décident de la conduite à tenir. Jusqu'à

présent Denvers président de la communauté urbaine de Dunkerque n'a même pas dénié répondre aux lettres qui lui ont été adressées. Des pressions ont déjà été exercées sur les grévistes : «*Comme d'habitude on a dit aux jeunes attention les militaires vont vous remplacer, il faudra chercher du travail ailleurs, et aux vieux, on va vous envoyer en pré-retraite*». Mais la grève se poursuivait mardi matin avec une grande détermination.

Corr. DUNKERQUE

«Légitime Défense» : cette peur qui fait rêver de l'Etat fort

Patrice de Charette, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Béthune, membre du Syndicat de la Magistrature est connu de tous, parce qu'il fut le premier juge à mettre un patron en prison, à la suite d'un accident mortel du travail qui coûta la vie à un ouvrier.

Depuis, Patrice de Charette a dénoncé sans relâche la «criminalité patronale» et mis en avant cette forme majeure d'insécurité qu'est l'insécurité à l'usine. Mais le juge de Charette a eu dernièrement à juger une affaire de légitime défense, l'affaire Sion et mis le meurtrier en prison. Nous avons rencontré Patrice de Charette à Béthune, dans ce département du Pas-de-Calais particulièrement frappé par la crise et le chômage.

«Un moyen en or massif pour entretenir l'insécurité»

Interview du JUGE PATRICE DE CHARETTE

Recueillie par Pierre PUJOL

▷ — Vous avez été appelé à juger une affaire de légitime défense, récemment ?

— Patrice de Charette : Il s'agissait d'un garagiste de la région de Lens, qui a appris que quelqu'un du voisinage venait lui voler des planches de bois usagées dont il se servait pour faire du feu. Il a décidé de le guetter. Il l'a guetté depuis sa fenêtre. Quand il l'a vu arriver au bout de plusieurs heures, il l'a menacé d'une carabine, et alors que les deux hommes se trouvaient dans la maison un coup de feu a éclaté et le voleur de bois a été tué net ! Le garagiste a déclaré que le voleur l'avait menacé avec un objet... C'est moi qui ait été désigné pour l'instruction. Le garagiste a été mis en détention. Au bout de trois semaines, il a été libéré par la Cour d'Appel. La Cour d'Appel a justifié sa décision en disant qu'on ne pouvait retenir le fait qu'il y avait une préparation dans l'acte qui consistait à tirer. On ne pouvait en effet certes pas prouver qu'il avait l'intention de tirer et de tuer, mais il n'empêche qu'il avait fait le guet, pendant plusieurs heures, avec une arme à côté de lui. En plus, il avait fait apparaître une idéologie précise en disant : «*Tout ça c'est de la racaille, la prison ne leur fait pas peur, la justice est trop faible...*». Un air bien connu. La Cour d'Appel a dit qu'il s'agissait de déclarations «*oiseuses*» sur une «*prétendue faiblesse de la justice*» mais qu'il n'apparaissait pas, vu les circonstances, c'est-à-dire l'attitude menaçante de la victime, qu'il y ait eu un trouble à l'ordre public. D'autre part l'intéressé avait un domicile et un travail, donc la détention n'était pas nécessaire. L'instruction de cette affaire se termine, elle va passer dans quelques mois devant les Assises.

Ce que ne dit pas Monsieur Romerio

▷ — L'affaire du transistor piégé, a ouvert un débat sur l'interprétation de la loi, en particulier autour de l'article 329. Les partisans de Romerio jugent qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait menace sur la personne ou que le domicile soit le lieu de résidence habituel du cambriolé pour que la légitime défense puisse jouer. Qu'en pensez-vous ?

— C'est ce qu'on appelle le cas spécial de légitime défense lorsque le vol est commis au moyen de l'escalade ou de l'effraction d'une maison habitée. Il n'y a ni crime ni délit si l'auteur est blessé ou tué. Le texte de la loi est le suivant : sont compris dans le cas de nécessité actuelle de défense les deux cas suivants. Si l'homicide a été commis, si des blessures ont été faites ou des coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrées d'une maison, ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances. Le

deuxième cas vise les auteurs de vol ou de pillage exécutés avec violence. C'est le premier cas que vise M. Romerio et son analyse est tout à fait inexacte puisqu'on dit «*repousser l'escalade ou l'effraction d'une maison habitée.*» Dans le cas d'une résidence secondaire, comme dans celui de l'affaire Legras, cela ne peut pas tenir ! Et puis surtout en droit — ce que ne dit pas M. Romerio — c'est qu'il ne s'agit pas de ce qu'on appelle une «*présomption irréfragable*» c'est-à-dire une autorisation absolue (de tuer ou de blesser). Il s'agit seulement d'une «*présomption simple*». Je lis un arrêt de la Cour de Cassation «*La présomption de légitime défense édictée par l'article 329 n'est pas irréfragable et peut céder devant la preuve contraire. Le texte dont il s'agit ne saurait justifier des actes de violence lorsqu'il a été démontré qu'ils se sont produits en dehors d'un cas de nécessité actuelle et en l'absence d'un danger grave et imminent.*» (Cour de Cassation, 19 février 1969).

Donc ça n'est pas un cas de légitime défense aussi absolu qu'on veut bien le dire. Il faut vraiment qu'il y ait un danger grave et imminent. C'est ce qu'on appelle une nécessité actuelle, c'est-à-dire une nécessité absolue de défense. C'est pour cela que je pense que la législation ne va pas du tout dans le sens de l'association Romerio, bien au contraire. Il faut toujours que la riposte soit proportionnelle à l'attaque, c'est le cas ordinaire de légitime défense. Et pour l'effraction d'une maison habitée, il faut vraiment un danger grave et imminent.

Peyrefitte et Romerio

▷ — Est-ce que les tentatives du genre mise sur pied d'un mouvement de légitime défense vous paraissent avoir quelque chance de développement compte tenu de la situation politique dans ce pays ?

— J'ai l'impression que ce mouvement risque de se développer. D'ailleurs une section régionale pour le Pas-de-Calais s'est créée. Elle a même un correspondant à Béthune. Sur le développement de l'association Légitime Défense, il me semble que le Syndicat de la Magistrature devrait regarder les statuts et les buts de l'association de très près. Parce que cela pose vraiment un problème dans la mesure où c'est une association qui peut conduire à la mort ou à des blessures graves. C'est un problème qui se pose. Il faut conserver le principe de la liberté d'association. Nous nous étions battus du reste il y a quelques années contre un texte qui voulait la restreindre, mais pour Légitime Défense, il faut prendre en considération les buts recherchés.

▷ — Peyrefitte déclare régulièrement qu'il n'est pas d'accord pour les milices d'auto-défense, qu'il ne veut pas d'une interpréta-



tion trop extensive de la «*légitime défense*». Dans le même temps, M. Romerio tente de présenter l'action de son association comme indépendante des partis politiques comme se heurtant au silence ou à l'hostilité de nombreux hommes politiques y compris ceux qui sont au pouvoir. Comment peut-on expliquer cette apparente contradiction ?

— Je pense en effet que cette contradiction n'est qu'apparente. Le ministre de la Justice ne peut pas cautionner ouvertement un mouvement de légitime défense ce qui reviendrait à approuver le fait de tirer dans le dos des cambrioleurs. C'est une position absolument insoutenable. Je crois qu'il est en fait tout à fait satisfait d'un mouvement de ce genre, puisque le fait que des cas de légitime défense se produisent, attire l'attention de l'opinion publique sur la «*violence*» et donc va tout à fait dans le sens de la campagne sur l'insécurité. Moi, je crois qu'il n'y a vraiment pas contradiction !

▷ — La propagande en faveur de la «*légitime défense*» semble avoir surtout prise sur des gens assez isolés socialement, soit de par le caractère individuel de leur travail (petits commerçants), soit de par leur isolement : retraités, propriétaires de résidences isolées. A travers la psychose de peur qui est développée, certains ne voient-ils pas à terme le renforcement d'un appareil d'Etat policier et répressif ?

— Indiscutablement cette couche-là de la population est celle qui est visée par le développement de la campagne sur la sécurité. Effectivement c'est un volant de manœuvre qui peut être important pour le gouvernement pour faire passer certains

projets plus répressifs. J'ai l'impression que le gouvernement et les initiateurs de la campagne sur l'insécurité ont été dépassés par l'instauration du mouvement Légitime Défense. D'où leur malaise, le malaise de Peyrefitte qui officiellement réprovoque ce mouvement. Le thème principal de la campagne sur le développement de l'insécurité c'est la lutte contre la violence. Or Légitime Défense quoi qu'il dise le contraire justifie ou admet l'usage de la violence armée pour lutter contre la délinquance. Donc Peyrefitte ne peut pas approuver Légitime Défense. D'où son malaise.

▷ — Mais fondamentalement ce mouvement facilite le travail de Peyrefitte ?

— Oui, puisque les gens qui constituent ce mouvement sont motivés par la campagne sur l'insécurité et acceptent des projets de loi répressifs !

On fait croire aux gens qu'ils sont menacés

▷ — On parle beaucoup depuis quelques années d'insécurité, de montée de la criminalité. La presse relate de nombreuses affaires de Légitime Défense. Comment voyez-vous la relation entre tout cela, et d'après vous dans quel sens les choses risquent-elles de se développer ?

— Quand on considère la pratique judiciaire quotidienne il me semble que c'est un phénomène qui ne reflète absolument pas la réalité. J'ai constaté — pourtant dans la région du Pas-de-Calais qui est très durement frappée par le chômage — une baisse de la délinquance quotidienne, essentiellement depuis l'année 75. En 1974, pour le tribunal de Béthune, il y avait un nombre d'affaires important, il y a eu une baisse très nette à partir de 75 et

depuis une sorte de stagnation. C'est d'autant plus intéressant que je crois qu'on se trouve dans une région qui est très durement frappée par le chômage, où on pourrait penser que les gens sont plutôt portés à commettre des agressions — si on suit l'idéologie traditionnelle — pour se procurer de l'argent. Alors moi, je crois qu'il ne s'agit pas d'un phénomène réel, que cette montée de la délinquance, que c'est au contraire quelque chose qui est orchestré par le gouvernement et le Ministère de la Justice ! Cela correspond au développement de l'idéologie de la «*sécurité*» depuis 1975. On fait croire aux gens qu'ils sont menacés par la montée de la violence et de la délinquance alors que cela ne correspond pas à la réalité. Il est curieux de voir que c'est justement en 75, que le gouvernement et le président de la République s'étaient félicités publiquement de la baisse de la délinquance et qu'à la même époque de ministre de l'Intérieur entonnait un air contraire ! Vous connaissez tous les projets de loi qui se sont succédés sur la fouille des véhicules, sur la répression automatisée, — Poniowski avait prévu une peine de deux ans fermes pour le transport d'armes —, 4 ou 5 projets de loi devaient venir en discussion fin 76. La plupart des projets ont été retirés. Le seul qui soit passé, sur les fouilles des véhicules a été annulé par le Conseil constitutionnel. Mais le gouvernement a poursuivi ses tentatives dans le même sens puisqu'à l'occasion de l'enlèvement d'Em-pain, il a ordonné aux policiers de fouiller les véhicules, ce qui est tout à fait illégal ! Moi je pense que c'est un phénomène qui est développé de manière permanente et avec le problème de la légitime défense, c'est évidemment un moyen en or massif qu'ils ont trouvé.

Demain, la suite de l'interview du juge Charette «*L'insécurité, elle est dans les usines, elle est pour les chômeurs*»

Nouvelles de RFA

Le SPD contre les interdictions professionnelles ?

Voilà que les Berufsverbote, les interdictions professionnelles, inexistantes longtemps pour la presse bourgeoise, sont à la Une des grands quotidiens allemands. «Le décret sur les extrémistes, notre plus grande erreur» déclare dans *Der Spiegel* le sénateur berlinois aux universités, le social-démocrate Peter Glotz. D'autres sociaux-démocrates prennent publiquement position, se déclarent gênés par ce décret responsable d'un million et demi d'enquêtes sur le passé politique de candidats à la Fonction publique, et réclament son abolition.

Le SPD, à l'initiative en 1972 de ce décret qui porte la signature de Willy Brandt, réviserait-il, sur un point pourtant pas négligeable sa politique de répression ?

Que l'on ne s'y trompe pas (et pourtant, ce débat public lancé par le SPD dans les mass-media est là pour tromper, tout d'abord ceux qui sont écœurés par les pratiques douteuses du «flicage d'opinion») : Désireux de récupérer en particulier toute une partie de la jeunesse susceptible d'échapper au consensus social et de se tourner contre l'État bourgeois, désireux également de changer son image notamment aussi en vue des prochaines élections au Parlement européen, le SPD ne met pas pour autant en cause l'épuration systématique des écoles et des services publics des forces progressistes et révolutionnaires. Mais transmettre systématiquement aux Renseignements Généraux le dossier de tout candidat à un poste dans la Fonction publique — à Hambourg par exemple, 12 000 dossiers sont examinés chaque année pour pourvoir 2 000 postes seulement — voilà qui paraît démesuré maintenant aux sociaux-démocrates et aux libéraux, et qui risque de «discrediter l'État libéral».

Qu'on en finisse donc ! Mais bien sûr, «qui est impliqué dans des actions violentes, qui enfreint aujourd'hui consciemment la loi, qui lutte ouvertement contre les principes fondamentaux de la constitution, n'a pas sa place dans la Fonction publique» (Glotz). Il s'agit donc de remplacer le système des enquêtes systématiques par des méthodes aussi efficaces mais moins voyantes dont Glotz donne un aperçu : «Les surveillants à l'école, le conseil des maîtres, ce que les enfants racontent à la maison, les réunions de parents d'élèves qui demandent des comptes, voilà autant de systèmes de contrôle discrets, mais efficaces».

Manifestation syndicale à Dortmund

POUR LA SEMAINE DE 35 HEURES,
POUR LE DROIT DE GREVE

«Halte au chômage, halte au lock-out», sous ces mots d'ordre le DGB a appelé tous les travailleurs à une grande manifestation à la mi-octobre à Dortmund. Des dizaines de milliers ont suivi cet appel, manifestant leur volonté de lutte contre la politique gouvernementale dans ce centre de l'industrie allemande, où un pouvoir immense se trouve concentré dans la main de quelques capitalistes, où le chômage, l'exploitation et la répression connaissent depuis longtemps des formes particulièrement aiguës.

Malgré la prétendue relance, le nombre de chômeurs se monte encore à 1 million, dont un quart de jeunes au-dessous de 25 ans. Tous les milliards de subventions de l'État censé devoir enrayer le chômage, garantir le plein emploi, n'ont eu pour conséquence que restructurations, rationalisations, suppressions d'emploi. Entre 1970 et 1976, 18 % des emplois dans l'industrie ont été supprimés, alors que le chiffre d'affaires annuel par travailleur a augmenté en même temps de 89 %.

Parmi les travailleurs réunis à Dortmund, nombreux étaient ceux qui pensaient qu'une manifestation même massive n'est pas suffisante, que des mots d'ordre d'un caractère assez générale ne suffisent pas, qu'il faut indiquer des mesures de lutte concrètes. De telles mesures de lutte c'est, aujourd'hui, pour une frange importante de travailleurs ouest-allemands : imposer la semaine de 35 heures avec entière compensation salariale, malgré les hésitations et manœuvres des directions syndicales ; imposer un droit de grève intégral par la lutte, et non pas en se bornant aux plaintes en justice contre le lock-out comme le font les directions syndicales actuellement.

Italie : crise évitée de justesse

LES HOSPITALIERS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

En demandant à tous les partis qui soutiennent le gouvernement de lui donner la confiance dans le cadre du conflit qui l'oppose aux travailleurs hospitaliers, le premier ministre Andreotti a évité une crise gouvernementale. Mais il n'en a pas fini avec la lutte des hospitaliers. Que veulent ces travailleurs que le PCI traite de «corporatistes» !

Les travailleurs hospitaliers sont parmi les plus mal payés du pays. Leurs salaires sont inférieurs au SMIC français et, l'inflation ne cesse de baisser. Alors que le gouvernement prévoyait une «réforme des hôpitaux»,

celle-ci a laissé intact les privilèges des médecins et les bénéfices des industries pharmaceutiques, tandis que l'austérité s'appliquait exclusivement à l'emploi et aux salaires des travailleurs. En demandant la revalorisation massive de leurs salaires, les hospitaliers remettent en cause toute la politique de salaires dans la fonction publique. Et cela au moment où de nombreuses conventions collectives doivent être renégociées, notamment la métallurgie en décembre. Ce n'est donc pas parce qu'elle est «corporatiste» que cette lutte est calomniée par Andreotti et le PCI, mais bien parce

qu'elle concerne l'ensemble des travailleurs italiens.

Étant donné que leurs revendications ne sont pas prises en compte par les confédérations syndicales, de nombreux travailleurs hospitaliers se sont regroupés dans des petits syndicats autonomes. Mais ce qui domine, dans le mouvement actuel, c'est le développement de l'unité de tous les travailleurs, autonomes et syndiqués. La semaine dernière, des assemblées unitaires, par exemple à Turin et à Bologne s'adressaient aux confédérations pour leur demander de reprendre les revendications des hospitaliers. A Florence, une ma-

nifestation nationale lançait des slogans à la fois contre le gouvernement. Les directions confédérales et le PCI : «Moins de sacrifices, plus de salaires», «Assez de mots, nous voulons être payés», interpellant le dirigeant révisionniste de la CGIL «Lama, c'est toi le véritable autonome !»

Si Andreotti a manœuvré habilement en obtenant le soutien du PCI après l'avoir mis au pied du mur, ni la démocratie chrétienne, ni le parti de Berlinguer ne sont venus à bout du mouvement des hospitaliers qui peut servir de détonateur à un mouvement plus vaste des travailleurs italiens.

Les fondements de la négociation SALT _1_

GUERRE ET PAIX NUCLEAIRES

Il n'y a toujours pas d'accord SALT entre Moscou et Washington. Peut-être y en aura-t-il un avant la fin de l'année, mais il ne sera plus possible qu'il passe pour une contribution à la paix. «Dans tous les cas, l'accord SALT est important, moins pour les limitations qu'il suppose que pour la reconnaissance partagée par les superpuissances de ce que signifierait pour le monde une guerre entre-elles» écrivait dans son éditorial le *New York Times* après le retour de Vance de Moscou, où il avait rencontré une fois de plus en vain les dirigeants soviétiques.

Le journal américain souligne qu'il ne s'agit pas

de paix dans les tractations soviéto-américaines, mais des modalités de la confrontation. Là où il se trompe c'est sur le fait qu'elles pourraient signifier une entente entre les deux superpuissances pour écarter de leur confrontation le recours à la guerre nucléaire, ainsi que l'avait laissé croire l'accord SALT 1.

LA «FOLIE» NUCLEAIRE ET LES SALT

La quasi-parité à laquelle est parvenue l'URSS dans le domaine stratégique, l'organisation de sa défense civile ont profondément remis en cause les deux concepts stratégiques essentiels sur lesquels repo-

saient les positions américaines : le système MAD (fou), dit de destruction mutuelle assurée, et la riposte graduée qui perd de son efficacité comme moyen de dissuasion lorsque les États-Unis ne sont plus assurés de la supériorité stratégique.

Si l'URSS a organisé un effort de guerre tel qu'elle est parvenue à rattraper son retard numérique et semble en passe de combler son retard technologique cela ne peut que signifier qu'elle entend échapper à la neutralisation de sa puissance nucléaire imposée par la supériorité américaine, et s'assurer ainsi qu'elle puisse être efficacement utilisée dans un

conflit.

Ce sont ces questions qui constituent l'arrière fond des tractations SALT, ce sont ces questions qui sont à l'origine des profondes dissensions existant aux États-Unis jusque dans l'administration, et qui sous-tendent les actions parfois contradictoires de l'administration américaine. Le contenu même de SALT II dont la signature est sans cesse retardée, définit pour une part les possibilités que s'accordent réciproquement les USA et l'URSS de poursuivre la course aux armements nucléaires.

(à suivre)
Grégoire CARRAT

● Soustelle en Afrique du Sud

Soustelle, en visite en Afrique du Sud avec une délégation du patronat, a déclaré : «Un appui occidental à une politique de sanctions économiques, contre l'Afrique du Sud serait peu sage, car ces sanctions nous feraient autant de mal qu'à ce pays». De l'Algérie française aux racistes d'Afrique australe, Soustelle a de la suite dans les idées. Mais il ne fait que dire tout haut ce que pratique Giscard. En effet, la France s'associe actuellement aux manœuvres américaines à l'ONU pour éviter des sanctions au régime raciste qui défie les décisions des Nations Unies au sujet de la Namibie.

De leur côté, les représentants des 450 firmes allemandes présentes en Afrique du Sud ont été reçus solennellement à Johannesburg par des ministres de Prétoria. Ils ont également déclaré qu'ils s'opposeraient à tout boycott.

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
CCP N° 23 132 48 F - Paris
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

Programme télé

Vendredi 3 novembre

TF 1

18 h 55 - Les Mohicans de Paris. Feuilleton
19 h 15 - Une minute pour les femmes
19 h 45 - L'inconnu de 19 h 45
20 h 00 - Journal
20 h 30 - Au théâtre ce soir. Le nouveau testament. Pièce de S. Guitry.
22 h 25 - Expressions
23 h 40 - Journal et fin

A 2

18 h 35 - C'est la vie
18 h 55 - Des chiffres, des lettres
19 h 20 - Actualités régionales
20 h 00 - Journal
20 h 30 - La corde au cou. Le crime
21 h 30 - Apostrophes. A qui croyez-vous ?
22 h 40 - Journal
22 h 45 - Ciné-Club. L'esprit s'amuse. Film anglais de D. Lean
00 h 15 - Fin des émissions

FR 3

18 h 30 - Pour la jeunesse
18 h 55 - Tribune libre. CSJ
19 h 10 - Soir 3
19 h 40 - Télévision régionale
20 h 00 - Les jeux de vingt heures
20 h 30 - Le nouveau vendredi. Un trafic pas comme les autres. Enquête de Michel Honorin
21 h 30 - La France musicale. Nord-Pas-de-Calais.
22 h 25 - Soir 3 et fin



Pour mieux lutter
CONNAITRE L'ECONOMIE

Chantiers navals : un véritable naufrage

● Dubigeon l'année dernière, Terrin cette année : dans la construction navale, les problèmes d'emploi et de restructuration ne cessent de s'accumuler. Récemment, Barre a fait à ce sujet un pronostic redoutable : «La construction navale aura un plan de redressement à l'instar de la sidérurgie d'ici la fin de l'année». Déjà, le Japon met en œuvre un plan de ce type, alors qu'il se taille pourtant la part du lion dans le marché mondial pour cette branche.

Depuis 1974, la crise a entraîné un très sérieux ralentissement des échanges commerciaux et par conséquent des échanges maritimes. Les chantiers navals ont vu ainsi leurs carnets de commande diminuer considérablement (de 4 319 à 2 880 tonneaux de jauge brute -tjb- de 1973 à 1977). Dans la période précédente le déclenchement de la crise (1960 - 1974) on avait au contraire assisté au triplement du volume des échanges mondiaux par mer et à la multiplication par 2,4 du tonnage mis en service. Le commerce du pétrole a joué un rôle décisif dans cette évolution. Ainsi, les pétroliers représentaient encore 60 % du tonnage français construit en 1976. La crise a précipité la chute des commandes. D'importantes capacités de production se sont trouvées brutalement inutilisées, et cela malgré une forte concentration de la construction navale à la fin des années 60 et début 70.

Une concurrence mondiale très vive

La surproduction s'est trouvée aggravée de l'aiguïsement de la concurrence entre les principaux pays producteurs. Ainsi, le Japon tient plus de 50 % du marché mondial et en 1977 détenait près de 90 % des commandes mondiales. De plus ce rival a pu considérablement baisser ses prix (30 % en 1977).

De nouveaux constructeurs sont apparus sur le marché mondial et dans des conditions de compétitivité supérieure aux possibilités françaises : des pays de l'est comme la Pologne, l'Espagne et surtout des pays du Tiers Monde de plus en plus nombreux : Brésil, Corée du Sud, Taïwan...

Tous ces facteurs concourent aujourd'hui à précipiter la crise dans ce secteur. En 1977, les commandes obtenues représentaient à peine deux ans de travail. Depuis le début de l'année 1978 une nouvelle diminution des commandes a rétréci encore les possibilités. Les commandes nouvelles dans le monde se sont limitées à 3,9 millions de tjb, soit pratiquement 40 % de moins qu'en 1977. Cette chute n'est pas près de s'achever. Une réunion internationale récente des constructeurs estime qu'elle se poursuivra jusqu'en 1981. Le niveau de 1975 ne serait re-

trouvé qu'en 1985. Mais là, les cartes auront changé de mains : les pays du Tiers Monde s'équipent rapidement et produisent à des coûts déjà très compétitifs. Ainsi, dans le Golfe arabo Persique par exemple : une nouvelle cale sèche a été inaugurée, il y a quelques semaines, à Bahrein. Une autre sera opérationnelle à Bandarabass en 1982. L'Iran met en construction un chantier de réparation pouvant accueillir deux navires de 500 000 tonnes et un bâtiment de 1 000 000 de tjb.

francs pour les années 1977-78, 79. Cette aide concerne principalement les grands chantiers (Alsthom - Chantiers de l'Atlantique, Chantiers de France Dunkerque, Construction Industrielle de la Méditerranée, Chantiers navals de la Ciotat et Dubigeon Normandie). En fait cette aide, assortie d'une exhortation à l'intransigeance patronale face aux revendications d'augmentation des salaires, était destinée à financer une restructuration importante. Les chantiers devaient diversifier leurs activités et réduire leurs capacités de production de 20 %, c'est-à-dire licencier au moins 6 000 travailleurs. De plus une telle diminution des capacités devait se réaliser avec le regroupement du secteur autour de deux pôles constitués par Alsthom - Atlantique et Empain-Schneider (Chantier France-Dunkerque). Mais cela s'avère insuffisant ; les constructeurs réclament sans grande imagination :

- des commandes de navires de servitude par les douanes, les ports, ou Marine nationale.
- un encouragement à la démolition des navires anciens (2 vieilles unités contre la construction d'un bâtiment neuf) !
- un fonds de soutien pour permettre de concurrencer les

**Statistiques :
à propos de l'éventail
des revenus**

Une enquête de l'INSEE vient d'être publiée et porte sur les «revenus primaires des ménages en 1975» que Giscard-Barre-Monory ne manqueront pas de citer abondamment. L'INSEE effectue cette enquête environ tous les cinq ans, en s'appuyant sur les revenus des ménages français, tels qu'ils sont connus par leurs déclarations IRPP* aux services fiscaux.

Il ressort que, en cinq ans, de 1970 à 1975, le revenu annuel moyen par ménage a presque doublé en francs courants (non corrigés de l'inflation) et en francs constants (corrigés de l'inflation) s'est accru annuellement de 4,8 %. L'écart entre les revenus est ainsi passé de 5,05 à 4,65.

Le revenu annuel moyen est passé de 22 013 F à 42 479 F.

D'autre part, l'étude aboutit à une double conclusion : si la structure du revenu global des différentes catégories est caractérisée par une «stabilité remarquable», on observe néanmoins un «lent mouvement dans le sens d'une réduction des inégalités.»

Cette enquête et ses résultats appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, la notion de revenu moyen n'a guère de signification vu l'écart des revenus : plus l'écart est grand, moins la moyenne n'a de sens, sinon l'opération politique de faire apparaître une prodigieuse progression du revenu moyen.

Ensuite, le problème de la hausse des prix reste entier et conditionne le pouvoir d'achat réel des revenus. Et là, on sait ce qu'il en est des manipulations de l'indice des prix pour faire apparaître une progression du «revenu réel». Enfin, on connaît la qualité des déclarations fiscales et les possibilités d'«évasion fiscale» pour les revenus non salariaux : dividendes, intérêts, loyers...

En fait, on retiendra principalement de cette enquête cette autre conclusion : «L'inégalité des revenus demeure encore forte puisque le quart le plus riche des ménages se partage 54,5 % de la masse totale (des revenus) et le quart le plus pauvre 6 %.»

*IRPP : Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les chantiers français

Fin 1977, elle employait encore 30 000 salariés. Elle compte une quinzaine de chantiers, dont 5 grands chantiers :

- Alsthom-chantiers de l'Atlantique (7 250 employés) principal actionnaire, la CGE (Compagnie Générale d'Electricité)
- Les chantiers de France Dunkerque (3 000 employés) filiale dans ce secteur du groupe Empain-Schneider à 80 %
- Construction navale et industrielle de la Méditerranée, à la Seyne (5 300 employés), détenue par le groupe Herlicq
- Chantiers navals de La Ciotat (6 700 employés) 90 % du capital est détenu par la Société Financière et Industrielle, constituée principalement de capitaux venus d'émirats arabes.
- Dubigeon-Normandie (3 300 employés) dont le capital est partagé principalement entre la Compagnie Industrielle et Financière de la Loire et la Compagnie Industrielle et Financière de Penhoet.

Restructurations en cascade

Dans ces conditions, quelle construction navale la bourgeoisie française peut-elle maintenir, alors que partout dans le monde les constructeurs et les réparateurs pourtant plus compétitifs se dirigent vers une diminution de 40 à 50 % des capacités de production ?

En juillet 1977, un conseil des ministres avait mis en place «un système d'aide» avec une dotation d'1 milliard de

le point sur...

Le commerce extérieur

2 - Etats-Unis, Japon, RFA une faiblesse confirmée

Un examen global de la balance commerciale française par pays fait apparaître deux importantes faiblesses pour l'impérialisme français. Celles-ci concernent d'une part les échanges avec les pays développés, d'autre part les échanges avec le Tiers Monde.

Il s'agit d'abord de l'ampleur du déficit des échanges avec les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique qui regroupe l'ensemble des pays capitalistes développés) et notamment avec ses principaux rivaux aujourd'hui sur les marchés internationaux : les Etats Unis, la RFA, le Japon.

Si d'un point de vue général l'impérialisme français a limité le déficit global de ses échanges avec l'ensemble des pays de l'OCDE à environ 10 % de la valeur globale de ses importations, l'ampleur du déficit

autres constructeurs européens sur les marchés du Tiers Monde.

Quoiqu'il en soit les menaces sur les chantiers de la Ciotat et de la Méditerranée resteront très fortes : 11 000 travailleurs sont ainsi menacés !

D'année en année, depuis 1973, les plans de restructuration vieillissent très vite et se

présentent rapidement comme inadaptés, obligeant à approfondir toujours sans cesse cette restructuration. La sidérurgie et ses problèmes nous indiquent bien l'allure d'un tel processus ; pour faire face à la concurrence mondiale toujours dégraisser davantage, toujours licencier ! La construction navale en rend sérieusement le chemin.

France avec :	Les E.U.	La R.F.A.	Le Japon
Importations	24 042	64 057	21 142
Exportations	16 046	53 354	15 943
Déficit	7 996	10 703	5 199

(en millions de francs pour l'année 77)

vis-à-vis des trois pays précités est très préoccupant.

De plus, en considérant les balances commerciales pays par pays et poste par poste, cette faiblesse est en fait plus grave car ces déficits concernent l'essentiel des produits, à l'exception de l'automobile (qui a dégagé globalement un excédent de plus de 8 milliards de francs) et du développement des exportations des produits sidérurgiques français vers les Etats-Unis (+ 27 % en 1977).

L'observation des résultats du premier semestre 1978 ne semble pas indiquer un renversement de tendance significatif et durable, sinon une lente réduction du déficit global. A la vitesse à laquelle elle s'effectue, celle-ci ne peut pas laisser espérer le retour à l'équilibre avant 1985. De plus, cette relative réduction semble surtout due au ralentissement de l'activité économique française, qui entraîne une baisse des importations.

«Le Shah a donné le pétrole aux USA, le gaz aux Russes, à bas ce régime !»

● Une grève dans le bassin du Khouzistan, à la raffinerie d'Abadan et au terminal de Kark, contraint l'Iran à suspendre ses exportations et à perdre 60 millions de dollars par jour. Mardi, l'armée occupait la raffinerie d'Abadan. Cette grève a été déclenchée sur des revendications politiques. Les ouvriers demandent la levée de la loi martiale et la libération de tous les prisonniers politiques. Les répercussions qu'une telle grève peut avoir sont immenses, surtout au moment où le Shah traverse de graves difficultés : ce mouvement vient asséner un coup supplémentaire au régime chancelant.

Mardi, plus de 200 000 personnes ont manifesté à Téhéran, devant la maison de l'Ayatollah

Les 37 000 ouvriers de la raffinerie d'Abadan, en grève pour réclamer le départ du Shah, sont porteurs d'une longue tradition de lutte, dans un secteur qui mène un combat depuis de longues années pour l'amélioration de leurs conditions de travail et l'indépendance du pays. Les ouvriers d'Abadan sont récemment sortis victorieux d'une grève portant sur les augmentations de salaires. En 1949, les ouvriers du pétrole déclenchaient des grèves revendicatives qu'ils cessèrent pour soutenir le gouvernement nationaliste de Mossadegh. Depuis leur lutte n'a jamais cessé, comme nous le rapportait, l'écrivain iranien Hassan Banisadr : «En 1961, pen-

dant mon séjour en prison, sur les murs de ma cellule, de nombreux ouvriers d'Abadan, avaient gravé le temps de leur détention et indiquaient «j'ai été emprisonné ici sans savoir pourquoi».

Au début des années 50, les conditions de logement des ouvriers d'Abadan et leur situation matérielles étaient catastrophiques. Néanmoins, par leurs luttes ils obtenaient certaines augmentations de salaires, et possédaient déjà une conscience politique avancée. A l'époque, la modernisation de l'industrie du pétrole, devait provoquer de nombreux licenciements. En 1951, lors de la nationalisation du pétrole,

Khoméiny, récemment libéré. A cette occasion, le porte-parole du Front national, Frouhar, s'est adressé aux soldats en les exhortant à ne pas tirer ; il n'y a eu aucun coup de feu au cours de cette manifestation, contrairement à celles des jours derniers.

Mardi, à Sanandaj, lundi et mardi à Pavéh, des milices organisées par la Savak se sont attaquées aux manifestants, faisant de nombreuses victimes. A l'université de Téhéran, la semaine de solidarité organisée par les étudiants et les enseignants s'est poursuivie par une journée consacrée aux prisonniers politiques, à laquelle 50 000 personnes ont participé.

Le nombre des ouvriers de cette industrie était de l'ordre de 75 000, il est actuellement de 50 000.

Dans la grève qui se déroule actuellement, le pompage du brut a été interrompu entre autres à l'île de Kharg et à Mais-hahr où des pétroliers attendent en vain leur chargement. L'Iran est le 2^e exportateur mondial de pétrole avec 250 millions de tonnes par an. La perte pour la seule journée de mardi s'élève à 60 millions de dollars, si la grève se poursuit ses conséquences économiques et politiques peuvent être fatales au régime du Shah. Le gazoduc

qui assure la livraison d'un milliard de mètres cubes de gaz à l'URSS est également affecté par la grève. Le mouvement populaire iranien conscient de la mainmise de l'impérialisme dénonce dans ses slogans le pillage dont l'Iran est victime : «Le Shah a donné le pétrole aux USA, le gaz aux Russes, à bas ce régime !» Ce que réclament les ouvriers du pétrole c'est aussi «l'iranisation» du pétrole c'est-à-dire le contrôle total de cette richesse nationale par les Iraniens eux-mêmes, et le remplacement des techniciens étrangers par des techniciens iraniens.

Frank ROUSSEL

● Douai, la Cour d'appel désavouée par le Parquet

Le 18 juin dernier, le tribunal de grande instance de Lille avait condamné trois dirigeants de la Société des Grands Travaux du Nord à quatre mois de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. Le PDG, le chef des services techniques et le chef du personnel de la SGTN étaient accusés d'atteinte à l'exercice des fonctions de délégués du personnel, de délégué syndical et au fonctionnement régulier du Comité d'Entreprise. Bernard Lemette, maçon, délégué CFDT, qui avait porté plainte obtenait 10 000 F de dommages et intérêts et son syndicat 1 000 F.

La Cour d'Appel de Douai, dont la complaisance pour le patronat est connue, vient récemment d'infirmer ce jugement. Les trois dirigeants de la SGTN sont relaxés et la CFDT est... condamnée à leur verser à chacun 1 000 F de dommages et intérêts !

Rebondissement : la complaisance était-elle par trop évidente ? Le Parquet vient en effet de demander le pourvoi en cassation.

● Potasses d'Alsace : grèves

La direction des Potasses d'Alsace a fermé deux de ses puits pour la journée de jeudi 2 novembre. Ce lock-out déguisé fait suite aux mouvements de grèves tournantes que les mineurs organisent depuis trois semaines, pour exiger l'augmentation de leurs salaires.

● La fin de Klapperstei 68

Le mensuel contestataire *Klapperstei 68*, diffusé en Alsace, vient d'annoncer dans son numéro 73 qu'il cessait de paraître. Né au lendemain de 68, *Klapperstei* avait su se faire le porteur d'un certain nombre d'aspirations régionalistes et écologistes. Sa diffusion avait atteint jusqu'à 10 000 exemplaires, avant de diminuer régulièrement. Ses animateurs actuels tirent un bilan désabusé : «Un constat peut être péjoratif : l'incapacité des gens à prendre en charge leur journal, leur incapacité à assumer sa création jusqu'au bout.»

● Barre à La Réunion

Barre est parti jeudi pour un voyage de plusieurs jours à La Réunion. On sait que le Premier ministre est issu d'une famille de colons de La Réunion. Barre veut par cette visite réaffirmer la «présence française» dans cette île de l'Océan Indien, alors que les mouvements pour l'autonomie et l'indépendance ont connu un certain essor ces derniers mois, alors que plusieurs pays africains ont pris position pour l'indépendance de La Réunion. Il s'agit également de faire connaître la dernière version de la politique de «relance économique» pour les colonies. Un «plan de développement» des DOM a été présenté au dernier Conseil des ministres. Enfin, le voyage de Barre est une réplique au voyage actuel de Chirac aux Antilles et en Guyane où il se répand en critiques contre le gouvernement. Les syndicats réunionnais ont décidé de déclencher une grève dès l'arrivée de Barre.

● Sommet de Bagdad : des difficultés

Au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères qui préparait le sommet des chefs d'Etat arabes de Bagdad, des difficultés sur la tactique à adopter à l'égard de l'Egypte ont surgi. Certains pays (Oman, Koweït) mettaient en avant la constitution d'un fond de solidarité arabe permettant de soutenir l'Egypte au cas où elle rejeterait les accords de Camp David. D'autres, comme la Syrie, voulaient imposer une exclusion immédiate de la Ligue Arabe de l'Egypte.

● Amin Dada annexe une partie du territoire de la Tanzanie

Jeudi, Amin Dada a annoncé que ses forces avaient annexé une partie du territoire de la Tanzanie. Cette agression contre la Tanzanie survient alors que ce pays, qui fait partie des pays de la ligue de Front qui soutiennent le mouvement de libération du Zimbabwe, doit faire face aux manœuvres et aux pressions de l'impérialisme. Nimeiri, président soudanais et président en exercice de l'OUA, tente de mettre sur pied une commission de conciliation entre les deux pays.

Grève des marins

LES FLICS A LA RESCOUSSE DES ARMATEURS

● La grève des marins se poursuit, et la lutte qu'ils ont engagée dure maintenant depuis presque 15 jours. Leurs revendications sont simples : ils refusent que les armateurs français embauchent dans les conditions de ceux des «pavillons de complaisance». Les marins exigent le même statut pour tous les marins embarqués. En l'occurrence, c'est l'embauche sur les avantages qu'ils ont acquis dans leurs luttes précédentes ; qu'importe que les marins soient étrangers.

Mais plutôt que de satisfaire leurs revendications, les armateurs entretiennent une psychose de la pénurie, notamment des produits pétroliers, pour dénigrer la lutte des marins.

Certes les raffineries de l'Étang de Berre commencent à manquer de matières premières, des milliers de tonnes de brut sont bloqués au large. Mais les stocks français, en la matière, sont au moins de trois mois. Ainsi la Compagnie Française des Pétroles a ouvert les vannes de son géo-stock (stockage de brut souterrain) de Manosque.

Cette campagne, soigneusement entretenue



Le Havre : un piquet de grève des marins devant les écluses géantes

par la presse bourgeoise, ne vise en fait qu'à diviser les marins des autres travailleurs sur lesquels «plane la menace du chômage technique», et à justifier l'intervention des flics et de la marine nationale.

Ainsi, à Marseille, quinze navires en rade ont accosté sous la protection des flics et de la marine nationale, tandis qu'à Sète, les flics ont agressé un piquet de grève. Au Havre un navire qui tentait d'accoster sans les remorqueurs dont les équipages sont en grève,

a éperonné un autre bateau, provoquant une déchirure de sa coque sur plusieurs mètres.

Cependant que les remorqueurs de la marine nationale pointent leur étrave dans les différents ports, on imagine aisément pourquoi...

Alors, plutôt que de satisfaire les revendications des marins, les armateurs commencent de dérouter les navires vers les ports étrangers, notamment, celui de Gênes. Mais la soli-

darité risque bien de se manifester par un boycott du déchargement des navires déroutés des ports français, comme le demandent plusieurs organisations syndicales. Les revendications avancées par les marins français, excluant le chauvinisme, facilitent cette solidarité, un élément nouveau qui pourrait créer le rapport de forces lors de la «commission de conciliation» entre marins et armateurs, qui doit avoir lieu vendredi à 10 heures.